La CME du 19 septembre 2023 « en bref »

Lors de la CME du 19 septembre, le directeur général a dressé le bilan à 9 mois de la mise en œuvre des « **30 leviers pour agir ensemble** », que vous pouvez consulter dans le détail en vous reportant au **dossier de presse** paru à cette occasion.

Globalement, il en ressort que toutes les actions qui visaient à améliorer notre attractivité ont été engagées (contrats d'allocation d'études, plan logement, création d'emplois pour libérer les personnels soignants des tâches administratives ou logistiques, nouveaux schémas horaires, tickets restaurant et prise en charge intégrale du « passe Navigo » pour les équipes de nuit, remise à niveau des équipements informatiques, revalorisation du service et du binôme chef de service – cadre de soins…)

Les premiers résultats sont encourageants puisque nous devrions atteindre l'objectif d'augmenter notre nombre total de recrutements de 400 infirmiers et infirmières supplémentaires pour atteindre 2 450 recrutements en 2023, tandis que les départs ont diminué de 11 % sur les huit premiers mois de l'année. Nous devrions ainsi pouvoir rouvrir 400 lits d'hospitalisation complète (dont 300 en médecine, chirurgie, obstétrique [MCO]).

La situation reste cependant difficile et l'enjeu à venir sera la réouverture d'un capacitaire permettant d'accueillir à nouveau les patients qui le nécessitent dans de bonnes conditions de qualité et de sécurité des soins. Certains secteurs sont plus particulièrement en difficulté : chirurgie, psychiatrie, pédiatrie, gériatrie… **Ces premières avancées restent donc à confirmer, à consolider et à amplifier** car beaucoup d'entre nous n'en voient pas encore les effets dans le quotidien des services, qui reste la recherche de lits, les difficultés d'accès aux blocs, les lits-brancards aux urgences…

Outre la poursuite résolue des efforts faits sur le recrutement et le déploiement des mesures de fidélisation, la suite immédiate des travaux doit consister dans la restauration d'**un dialogue de qualité à tous les niveaux, c'est-à-dire un dialogue où priment les enjeux médicaux et de qualité des soins**. Il convient donc de mettre en œuvre de façon effective et opérationnelle, sur le terrain, les délégations et marges de manœuvre données aux services dans le cadre des chartes de fonctionnement des DMU qui devront être cosignées par les binômes chefs de service – cadre de soins pour fin octobre.

La CME se penchera prochainement sur les deux volets complémentaires que sont :

- le **plan d'actions** (en cours de finalisation) visant à réduire les délais d'instruction des projets de recherche (voir **CME du 11 juillet 2023**) ;
- la stratégie médicale à 3 ans (« **levier 23** »), visant à définir les priorités de réouvertures de lits par discipline.

La future CME sera amenée à poursuivre ce travail en rédigeant au 1er semestre 2024 le **projet médical 2024-2028**. Les travaux de préparation de ce nouveau projet ont déjà commencé, par exemple en ce qui concerne la gériatrie. La CME du 19 septembre s'est ainsi penchée sur les nouvelles orientations de l'AP-HP en matière de prise en charge des personnes âgées, dont le nombre croissant (le nombre de Franciliens de plus de 85 ans devrait presque doubler d'ici 2040) a de forts impacts sur le fonctionnement de nos hôpitaux. Tout en mettant en œuvre de nouvelles formes de prise en charge (ambulatoire, expertise gériatrique dans les services d'aigu, etc.) et en s'attaquant aux problèmes d'effectifs en gériatrie dans le cadre des « 30 leviers », l'AP-HP entame un changement de stratégie en matière d'**offre de soins de longue durée (SLD)**. Compte tenu de leur importance en aval des services d'aigu, le nombre global de lits de SLD de l'AP-HP sera conservé et recentré sur les patients les plus lourds et les plus instables.

Vous pourrez trouver plus de détails sur l'ensemble des sujets abordés lors de cette séance du 19 septembre, et notamment sur la formation continue et le collège de déontologie de l'AP-HP, dans le **diaporama** publié sur le site de la CME.

Rémi Salomon

Président de la CME de l'AP-HP